

215C2109
FR0000060121-FS0860

21 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SABETON
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2015, la société First Eagle Investment Management, LLC¹ (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 décembre 2015, les seuils de 15% et 10% des droits de vote de la société SABETON et détenir, pour le compte desdits fonds, 500 150 actions SABETON représentant autant de droits de vote, soit 14,90% du capital et 8,06% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une perte de droits de vote double suite à la mise au porteur d'actions SABETON.

¹ Contrôlée par les sociétés Corsair Capital LLC et The Blackstone Group L.P. La société First Eagle Investment Management, LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 3 355 677 actions représentant 6 203 417 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.